

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07.08.2017

Dossier complet le :

29 SEP. 2017

N° d'enregistrement :

2017-2649

### 1. Intitulé du projet

Projet d'extension de la station d'épuration actuelle du SIVU de Clisson-Gorges

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIVU d'assainissement de Clisson-Gorges

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Claude CESBRON, président du SIVU

RCS / SIRET

\_\_\_\_\_

Forme juridique

Collectivité

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie : 24 Système de collecte et de traitement des eaux résiduaires Sous-catégorie : a) Système d'assainissement dont la station de traitement des eaux usées est d'une capacité inférieure à 150 000 EH et supérieure ou égale à 10 000 EH	Projet soumis à un renouvellement d'autorisation au titre des IOTA  La STEP actuelle a une capacité de 12 000 EH. L'objectif du projet est de porter cette capacité à 21 500 EH (sur la base du flux en DBO5).

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à l'extension et à l'optimisation de la STEP actuelle de Gorges. Il prévoit ainsi des travaux de terrassement, de génie civil et d'équipement. Les aménagements et travaux prévus sont les suivants :

- construction d'un bassin d'anaérobie et d'un bassin d'aération,
- réhabilitation du canal de comptage,
- adaptation de la circulation des flux (répartition eau brute, recirculations, réactifs),
- adaptation de la filière boue (centrale polymère, extraction des boues épaissies),
- adaptation des locaux techniques,
- adaptation des équipements d'électricité-automatisme-télégestion,
- voirie, aménagement paysager, clôture.

## **4.2 Objectifs du projet**

Le SIVU de Clisson-Gorges assure la gestion du service public de l'assainissement collectif pour les communes de Clisson et de Gorges. Il dispose pour ce faire d'un réseau de collecte et de transfert et d'une station d'épuration de capacité 12 000 Equivalent-habitants exploitée en régie.

Cette station d'épuration, de type boues activées avec traitement des boues par centrifugation / chaulage, a été construite par l'entreprise Degrémont et mise en service en octobre 1999. Elle est localisée à environ 1 km au Nord-Est du centre-ville de Gorges.

La communauté d'agglomération "Clisson, Sèvre&Maine l'Agglo" envisage l'implantation d'un industriel sur la zone de Tabari 2, commune de Clisson. Cette activité nouvelle générera une charge hydraulique et de pollution supplémentaire sur le système d'assainissement. Parallèlement les perspectives d'évolution démographique sont également à prendre en compte sur les deux communes.

Une étude confiée à IRH Ingénieur Conseil a permis de projeter les évolutions nécessaires à l'unité de traitement. Plusieurs scénarios d'aménagement ont été étudiés.

Le projet prévoit ainsi l'extension de la STEP actuelle afin qu'elle soit dimensionnée pour 21 500 EH (charge calculée sur la base du flux en DBO5).

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le projet implique une adaptation de la STEP actuelle, qui restera de type boues activées à faible charge sans décantation primaire, mais comportera un bassin biologique supplémentaire (anaérobie et aération).

La filière de traitement des boues existante sera conservée en y intégrant certaines optimisations techniques.

Le projet prévoit des travaux de terrassement, de génie civil (bassins circulaires en béton armé), d'équipement (hydraulique, électromécanique, électricité-automatisme, aménagements de surface).

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le projet ne prévoit pas de travaux pendant la phase d'exploitation hormis ceux liés à l'entretien et la maintenance de l'ouvrage.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du Code de l'environnement. A ce titre il doit faire l'objet d'un dossier de renouvellement d'autorisation en visant la rubrique 2.1.1.0 :

Station d'épuration des agglomérations ou dispositifs d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution organique :

- supérieure à 600 kg DBO5/j (autorisation)
- supérieure à 12 kg DBO5/j mais inférieure à 600 kg DBO5/j (déclaration).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume journalier de pointe temps sec :	3 371 m3/j
Débit moyen temps sec ; débit de pointe temps de pluie :	145 m3/h ; 320.00 m3/h
Charge de référence DBO5 ; DCO ; MES ; NTK ; Ptot	1291 ; 3312 ; 1562 ; 241 ; 46 kg/j
Volume utile des ouvrages à créer :	2 800 m3
Volume total des ouvrages biologiques après travaux :	5 200 m3
Superficie globale des ouvrages à créer :	530 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Gorges (44).

Parcelles 125-126 et 127 de la section AD

X (Lambert 93) : 374140.85

Y (Lambert 93) : 6675848.71

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

La STEP a fait l'objet d'une procédure d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau : arrêté n°98/DE/182 en date du 17 août 1998.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Elle a fait l'objet d'un arrêté complémentaire, n°2012/BPUP/043 en date du 23 mars 2012.

Ces arrêtés sont joints en annexe 8.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La STEP recoupe la ZNIEFF de type II référencée 520012077 et dite "Vallée de la Sèvre Nantaise de Nantes à Clisson". L'extension de bâtiment portera sur le terrain localisé hors de la ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux implique l'évacuation en filière agréée de terres inertes (<5000m3).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La construction est réalisée sur une zone de prairie de fauche présentant peu d'intérêt en terme floristique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains appartiennent au SIVU. Ils sont fauchés régulièrement dans le cadre de l'entretien des abords de la STEP.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé hors du PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les risques sont liés à l'installation elle-même : - en cas d'accident (déversement de boue ou eau brute) ; - en cas d'insuffisance de capacité ou de mauvais entretien : risque de rejet d'eau susceptible de dégrader la qualité des eaux de la Sèvre Nantaise.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les équipements les plus bruyants (surpresseurs d'air) seront installés dans un local technique bénéficiant d'une isolation acoustique. La première habitation est située à environ 120 m.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les odeurs seront localisées au droit du nouveau bassin biologique (idem bassin existant) mais devraient être maîtrisées de par le dimensionnement du bassin et son principe d'aération. La première habitation est située à environ 120 m.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre des rejets supplémentaires (eau traitée) dans la Sèvre Nantaise. (cf. calcul d'acceptabilité du milieu récepteur en annexe 9).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre une production supplémentaire de boues d'épuration, déshydratées, chaulées et destinées à l'épandage agricole.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'ensemble des mesures ERC sera présenté dans le dossier de demande de renouvellement d'autorisation. Le dossier décrira les mesures prévues en phase travaux et les conditions de rejet dans la Sèvre Nantaise. Il présentera les mesures de surveillance mises en œuvre par le SIVU d'assainissement de Clisson.

Les dispositions principales intégrées au projet sont présentées dans l'annexe n°11.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est susceptible d'avoir des incidences uniquement sur l'eau superficielle de la Sèvre Nantaise et les milieux aquatiques. Il n'y a pas d'enjeux vis-à-vis des populations ou du patrimoine paysager.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'analyse de ces incidences est requise dans le cadre du dossier de demande de renouvellement d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau. L'étude d'impact n'apportera pas de conclusions supplémentaires puisqu'elle doit être proportionnée aux enjeux du projet, lesquels sont déjà considérés dans le dossier d'autorisation. Une évaluation des incidences (simplifiée) sur les sites Natura 2000 sera jointe au dossier d'autorisation (aucun site à proximité immédiate du projet).

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe facultative n° 7 : description succincte de la STEP actuelle
Annexe n°8 : procédure administrative et contenu du dossier de renouvellement de l'autorisation administrative qui tiennent compte de la réforme de l'autorisation environnementale
Annexe facultative n° 9 : arrêtés préfectoraux d'autorisation de la STEP existants
Annexe facultative n° 10 : calcul d'acceptabilité du milieu récepteur
Annexe facultative n°11 : mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Clisson

le. 26/01/2017

Signature

M. Cedric Cheval, Président,



sur le cadre ci-dessus



